

# Le Petit TNB

## Règlement intérieur

Le Petit TNB est une association culturelle ayant pour objet de promouvoir l'activité théâtrale aux adhérents. Elle est réservée en priorité aux Noyalais et aux Brécéens.

Les adhérents sont accueillis à partir du CM<sub>1</sub>. Priorité est donnée aux adhérents déjà inscrits l'année précédente. L'inscription n'est pas tacitement reconduite, il est indispensable de se réinscrire au mois de juin. Pour les nouveaux adhérents, les inscriptions se font aux forums des associations de Noyal et Brécé.

L'enseignement est dispensé par niveau, les cours sont dispensés par des professionnels. Le planning est établi en début de saison par le bureau de l'association. Suivant le nombre d'élèves dans un atelier, le groupe peut être divisé ou associé à un autre groupe.

L'association dispense des cours de théâtre. La saison est clôturée par une représentation en fin d'année.

Le tarif des cours est révisé par le bureau de l'association chaque année. Deux tarifs sont appliqués : scolaires et adultes. Possibilité de paiement en 3 fois : encaissement le 15 octobre, le 15 janvier et 15 avril.

Deux cours d'essai sont proposés en début d'année ; à l'issue de ces cours, l'inscription devient définitivement valable pour l'année. Elle ne pourra plus être résiliée, sauf cas exceptionnel et après décision du bureau de l'association (un courrier devra être envoyé à l'association).

Les adhérents sont tenus d'assister au cours, de faire preuve de respect envers l'animateur et le groupe, d'écouter et suivre les instructions de celui-ci. Pour toute absence : le signaler à l'animateur.

Il est interdit aux adhérents de perturber l'atelier et de dégrader le matériel mis à leur disposition. Toute infraction ou manquement au règlement peut entraîner la radiation à l'association, le paiement des dégâts occasionnés, sans remboursement de l'adhésion.

Le Petit TNB décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux des ateliers ou à l'Intervalle lors des représentations de fin d'année.

Nous vous rappelons de ne pas venir aux ateliers avec des objets fragiles ou de valeur.

**Pour les moins de 18 ans : les parents doivent s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser leur enfant.** Les adhérents de moins de 18 ans sont sous la responsabilité de l'association seulement pendant les heures des ateliers. Avant et après, l'association se dégage de toute responsabilité.

Aucun remboursement ne sera fait pour des cours manqués du fait de l'absence de l'élève ou de l'animateur.

Les personnes non adhérentes à l'association n'ont pas le droit d'assister au cours.

**L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.**

Signature de l'adhérent et du tuteur légal